

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	01.12.2023	400001008586	09.11.2023
			Date de la première version publiée:
			14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : EPOCAST® 1652 B US

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : GGF5-801R-6007-MD5P

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgenceNuméro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	01.12.2023	400001008586	09.11.2023
			Date de la première version publiée:
			14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	01.12.2023	400001008586	09.11.2023
			Date de la première version publiée:
			14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Formaldehyde, reaction products with hexahydro-1,3-isobenzofurandione and triethylenetetramine
2-diméthylaminoéthanol

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Amines

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Formaldehyde, reaction products with hexahydro-1,3-isobenzofurandione and triethylenetetramine	68478-68-2 -	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 70 - < 90
2-diméthylaminoéthanol	108-01-0 203-542-8 603-047-00-0 01-2119492298-24	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 5 %	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	01.12.2023	400001008586	09.11.2023
			Date de la première version publiée:
			14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Protection pour les secouristes | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. |
| En cas d'inhalation | : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec la peau | : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|---------|--|
| Risques | : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux. |
|---------|--|

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	01.12.2023	400001008586	09.11.2023
			Date de la première version publiée:
			14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

Peut irriter les voies respiratoires.
Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	: Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NO _x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Méthodes spécifiques d'extinction	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	01.12.2023	400001008586	09.11.2023
			Date de la première version publiée:
			14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

EPOCAST® 1652 B US

Version 1.2 Date de révision: 01.12.2023 Numéro de la FDS: 400001008586 Date de dernière parution: 09.11.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2-diméthylaminoéthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,76 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	5,28 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,76 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	13,53 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	1,2 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,1 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,438 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1652 B US

Version 1.2 Date de révision: 01.12.2023 Numéro de la FDS: 400001008586 Date de dernière parution: 09.11.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,126 mg/kg p.c./jour
--	---------------	---------	---------------------------------	-----------------------

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2-diméthylaminoéthanol	Eau douce	0,066 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,004 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,661 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,246 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,01 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,015 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	01.12.2023	400001008586	09.11.2023
			Date de la première version publiée:
			14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

un filtre homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: liquide
Couleur	: ambre
Odeur	: type amine
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: 63 °C Méthode: coupelle fermée
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: > 200 °C
pH	: La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 500 mPa,s (25 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: pratiquement insoluble (20 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	01.12.2023	400001008586	09.11.2023
			Date de la première version publiée:
			14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

Solubilité dans d'autres solvants	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité	:	0,98 g/cm ³ (25 °C)
Densité relative	:	1,1
Densité de vapeur relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Caractéristiques de la particule	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Produits de décomposition dangereux :
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.11.2023
1.2	01.12.2023	400001008586	Date de la première version publiée: 14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**2-diméthylaminoéthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 182,7 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 5,983 mg/l, 1641 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): 1 219 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Composants:**Formaldehyde, reaction products with hexahydro-1,3-isobenzofurandione and triethylenetetramine:**

Espèce : Pas d'information disponible.
Résultat : Irritation sévère de la peau

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.11.2023
1.2	01.12.2023	400001008586	Date de la première version publiée: 14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

2-diméthylaminoéthanol:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Provoque des brûlures.
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Provoque des brûlures.
BPL	: oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:**Formaldehyde, reaction products with hexahydro-1,3-isobenzofurandione and triethylenetetramine:**

Résultat	: Irritant pour les yeux.
----------	---------------------------

2-diméthylaminoéthanol:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**Formaldehyde, reaction products with hexahydro-1,3-isobenzofurandione and triethylenetetramine:**

Voies d'exposition	: Dermale
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarques	: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

2-diméthylaminoéthanol:

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Evaluation	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Résultat	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**2-diméthylaminoéthanol:**

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	01.12.2023	400001008586	09.11.2023
			Date de la première version publiée:
			14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

- Génotoxicité in vitro :
- Type de Test: essai de mutation inverse
 - Système d'essais: Salmonella typhimurium
 - Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 - Méthode: OCDE ligne directrice 471
 - Résultat: négatif
 - BPL: oui
- Type de Test: Test de mutation du gène
- Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
- Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
- Méthode: OCDE ligne directrice 476
- Résultat: négatif
- BPL: oui
- Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs
- Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
- Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
- Méthode: OCDE ligne directrice 479
- Résultat: négatif
- BPL: oui
- Génotoxicité in vivo :
- Type de Test: Test du micronoyau
 - Espèce: Souris (mâle et femelle)
 - Voie d'application: Injection intrapéritonéale
 - Dose: 75 mg/kg
 - Méthode: OCDE ligne directrice 474
 - Résultat: négatif
 - BPL: oui
- Type de Test: Test du micronoyau
- Espèce: Souris (mâle et femelle)
- Voie d'application: Injection intrapéritonéale
- Dose: 270 - 860 mg/kg
- Méthode: OCDE ligne directrice 474
- Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**2-diméthylaminoéthanol:**

- Effets sur la fertilité :
- Type de Test: OCDE ligne directrice 422
 - Espèce: Rat, mâle et femelle
 - Voie d'application: Oral(e)
 - Dose: 200/1000/5000ppm
 - Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1 000 ppm
 - Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 2 500 ppm

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	01.12.2023	400001008586	09.11.2023
			Date de la première version publiée:
			14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Type de Test: OCDE ligne directrice 421

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/300/600 mg(kg bw/day

Durée d'un traitement unique: 14 d

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 421

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/15/50/150 mg/kg bw/d

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 443

Incidences sur le développement du fœtus

: Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 0/10/30/100 ppm
Durée d'un traitement unique: 6 h
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 10 ppm
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 100 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal

Espèce: Lapin, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/30/100/250 mg/kg bw/d

Durée d'un traitement unique: 22 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:**2-diméthylaminoéthanol:**

Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	01.12.2023	400001008586	09.11.2023
			Date de la première version publiée:
			14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires., Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité à dose répétée**Composants:****2-diméthylaminoéthanol:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 150 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Nombre d'expositions	: daily
Dose	: 0/15/50/150 mg/kg bw/d
Méthode	: OCDE ligne directrice 422

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEC	: 87,5 mg/m3
Voie d'application	: Inhalation (vapeur)
Atmosphère de test	: vapeur
Durée d'exposition	: 13 weeks 6 h
Nombre d'expositions	: 5 days/week
Dose	: 8/24/76 ppm
Méthode	: OCDE ligne directrice 413

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	01.12.2023	400001008586	09.11.2023
			Date de la première version publiée:
			14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****2-diméthylaminoéthanol:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 146,63 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38412
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 98,37 mg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 66,08 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 24,49 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce
Toxicité pour les microorganismes	:	EC20 (boue activée): > 1 000 mg/l Durée d'exposition: 30 min Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****Formaldehyde, reaction products with hexahydro-1,3-isobenzofurandione and triethylenetetramine:**

Biodégradabilité	:	Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 15 % Durée d'exposition: 29 d Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
------------------	---	--

2-diméthylaminoéthanol:

Biodégradabilité	:	Type de Test: aérobique Inoculum: Mélange
------------------	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.11.2023
1.2	01.12.2023	400001008586	Date de la première version publiée: 14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 60,5 %
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C
Substance d'essai: Eau douce

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

2-diméthylaminoéthanol:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16
Substance d'essai: Eau douce
BPL: non

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,55 (23 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	01.12.2023	400001008586	09.11.2023
			Date de la première version publiée:
			14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 2735
ADR	: UN 2735
RID	: UN 2735
IMDG	: UN 2735
IATA	: UN 2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (2-DIMETHYLAMINOETHANOL)
ADR	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (2-DIMETHYLAMINOETHANOL)
RID	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (2-DIMETHYLAMINOETHANOL)
IMDG	: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (2-DIMETHYLAMINOETHANOL)
IATA	: Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (2-DIMETHYLAMINOETHANOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 8	
ADR	: 8	
RID	: 8	
IMDG	: 8	
IATA	: 8	

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: C7
Numéro d'identification du danger	: 80

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.11.2023
1.2	01.12.2023	400001008586	Date de la première version publiée: 14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

Étiquettes : 8

ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855
Instruction d'emballage (LQ) : Y840
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851
Instruction d'emballage (LQ) : Y840
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	01.12.2023	400001008586	09.11.2023
			Date de la première version publiée:
			14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

P5c

Maladies Professionnelles : 49 bis, 49
(R-461-3, France)

Installations classées pour la protection de l'environnement : 1436, 4331
(Code de l'environnement R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	01.12.2023	400001008586	09.11.2023
			Date de la première version publiée:
			14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

- ENCS : Notifié. Seuls les notificateurs sont autorisés à importer/fabriquer. Contactez votre représentant commercial Huntsman pour plus d'informations
- KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- IECSC : Notifié. Seuls les notificateurs sont autorisés à importer/fabriquer. Contactez votre représentant commercial Huntsman pour plus d'informations
- TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H312 : Nocif par contact cutané.
- H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 : Toxique par inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.11.2023
1.2	01.12.2023	400001008586	Date de la première version publiée: 14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1652 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.11.2023
1.2	01.12.2023	400001008586	Date de la première version publiée: 14.12.2018

Date d'impression 16.12.2024

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.